



Vis caché pour de l'eau qui rentre dans la malle arriere de la vo

Par **LA VACHE A LAIT**, le **28/12/2015** à **08:42**

bonjour j'ai vendu le 9/novembre/2015 une toyota d'avril 2012 garantie toyota terminée donc en avril 2015 que j'ai achetée neuve chez concessionnaire toyota; carnet d'entretien PAR TOYOTA à jour
elle avait dans les 50000KM, prix de vente plus bas que l'argus.
l'acheteur a réglé par chèque certifié comme je l'avais exigé, il est venu après plusieurs jours d'entretiens téléphoniques il a essayé la voiture il l'a bien regardé par tout on a ouvert le coffre arrière, je lui ai montré même l'emplacement du kit de crevaisons sous le tapis du plancher du coffre, depuis le 22 décembre me téléphone en me traitant de tous les noms: menteur, escroc,, malin que je lui ai vendu une voiture avec un vis caché que j'étais bien au courant du défaut etc etc je lui ai posé la question quel était le vis caché ? il m'a dit qu'il y a de l'eau qui rentre dans le coffre arrière de la voiture, et il me dit que j'étais au courant, au moment de la vente, et qu'il va annuler la vente, suivant l'article 1641 je lui ai dit s'il avait été chez toyota car la voiture était près de l'état du neuf et que c'était peut-être que un défaut de joint et que toyota pouvait le réparer et prendre à sa charge la réparation que après tout ne devais pas chercher cher, mais il a continué à m'insulter des tous les noms, et je lui ai dit que s'il continue à m'insulter de la sorte je raccroche, et vu qu'il m'avait téléphoné juste pour m'insulter j'ai raccroché, et hier je reçois sa lettre recommandée, soit je constate la panne et je prends en charge les réparations soit il annule la vente.
bien merci si un expert peut me donner plus d'explication sur ce fameux article 1641
cordialement LVAL